



**CONSEIL MUNICIPAL**

**Jeudi 15 décembre 2022**

**PROCES-VERBAL**

En l'an 2022, le jeudi 15 décembre 2022 à 20 h, le Conseil Municipal, dûment convoqué le 9 décembre 2022, s'est réuni sous la Présidence du Maire de la commune de Moncontour, en présence des 4 adjoints et des Conseillers Municipaux suivants :

Nombre de présents :

M. Edouard RENAUD – M. Louis ZAGAROLI – M. Jean-Jacques HOULLIER - Mme Marylène PETIT - Mme Martine COLOMBET – Mme Anne PEUVERGNE – Mme Nadia JUILLET - M. Bruno SOUCHARD - M. France POIREAU - Mme Katia GUILLOT - M. Jean-Claude BOUILLAULT – M. Franck JOSEPH-THEODORE -

**Etaient également présents :**

Conseillers Consultatifs : Mme Roseline PINEAU - Mme Amandine BRIAND - M. Mickaël GUILLOT – M. Jean-Michel JAULIN -

- Le service administratif

**Nombre de pouvoirs** : 2 (A. ROULON à K. GUILLOT – A. GIANANTI à E. RENAUD –

**Absent** : M. Nicolas TURQUOIS -

**Absents excusés** : Mme Estelle GOUSSÉ – M. Philippe JOANNY - Mme Corinne LORAIN

Edouard RENAUD, Maire, après avoir constaté le quorum, ouvre la séance du Conseil Municipal à 20 heures.

**Désignation d'un Secrétaire de séance** : M. Louis ZAGAROLI

**Approbation à l'unanimité du procès-verbal du Conseil Municipal du 17 novembre 2022.**

## **ORDRE DU JOUR**

- *SISTEC : Signature contrat Nouvelle version logiciel Cimetière*
- *Signature Convention Territoriale Globale du Pays Loudunais*
- *CNP : Contrat d'assurance statutaire agents CNRACL année 2023*
- *Mise en place de la publicité des actes sur Internet au 1<sup>er</sup> janvier 2023*
- *Recrutement et rémunération Agents Recenseurs Collecte 2023*
- *Décisions du Maire*
- *Questions diverses*

M. Edouard RENAUD demande 1 minute de silence en mémoire de M. Daniel TURQUOIS, décédé le 14 décembre 2022.

## **SISTEC : Signature contrat nouvelle version logiciel cimetière**

**Présentée par Edouard RENAUD**

Suite à la migration vers une nouvelle version du logiciel de gestion de cimetière « Améthyste », la délibération du 19 janvier 2022 devient caduque.

De ce fait, il est nécessaire de signer une nouvelle convention avec l'éditeur SISTEC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est favorable à signer le contrat d'abonnement pour le logiciel de gestion de cimetière avec l'éditeur SISTEC pour une durée d'un an renouvelable par tacite reconduction sans excéder une période de 5 ans.

## **Signature Convention Territoriale Globale du Pays Loudunais**

**Présentée par Edouard RENAUD**

La Convention Territoriale Globale est un outil qui permet à la Communauté de communes et ses partenaires, de définir de façon concertée, la politique familiale et sociale communautaire.

Les signataires de la Convention (CTG) partagent une ambition de soutenir et de développer des projets partagés dans les domaines de **la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'animation de la vie sociale, de la parentalité, du logement et cadre de vie, de l'accès aux droits et au numérique.**

La Convention Territoriale Globale (CTG) vise à renforcer la cohérence, l'efficacité et la coordination des actions en direction des habitants du territoire. La Caf de la Vienne et la MSA Poitou, signataires de la CTG, pourront apporter des aides financières aux projets développés et à l'ingénierie.

A l'issue d'un travail de concertation et au regard des enjeux validés dans le projet de territoire du Pays Loudunais, la CTG s'articule autour de 4 axes : - **poursuivre l'accompagnement à la parentalité et le développement des modes d'accueil et des lieux adaptés aux parcours de vie des enfants et des jeunes ; - favoriser l'ouverture culturelle et l'accès aux loisirs ; - faciliter l'accès aux droits et à l'information, favoriser la socialisation ; - valoriser les initiatives et l'implication des habitants et coordonner les acteurs du territoire pour une meilleure synergie.**

Les signataires sont : - les communes et EPCI qui exercent une partie de la compétence à savoir : Loudun, Les Trois-Moutiers, **Moncontour**, les communes du SIVOS de Monts-sur-Guesnes (Berthegon, Ceaux-en-Loudun, Dercé, Guesnes, La Roche-Rigault, Maulay, Monts-sur-Guesnes, Nueil-sous-Faye, Pouant, Prinçay, Saires, Verrue) et la CCPL ; - les partenaires : CAF de la Vienne, MSA Poitou.

**VU** la délibération n°2019-6-28 du conseil de communauté du 27 novembre 2019 approuvant la signature de l'accord-cadre pour la mise en place d'une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Vienne et la MSA Poitou.

**CONSIDÉRANT** la volonté de la commune de Moncontour de développer sa politique familiale et sociale en travaillant à la mise en place d'une offre de services plus globale à l'échelle du territoire et la nécessité de mener un travail de réflexion avec les différents partenaires impliqués sur ces thématiques en signant une Convention Territoriale Globale avec ses partenaires,

Le Conseil Municipal approuve le projet de la Convention Territoriale Globale afin d'assurer la continuité des partenariats avec la CAF et la MSA Poitou.

## **CNP : Contrat d'assurance statutaire agents CNRACL année 2023**

**Présentée par Edouard RENAUD**

La collectivité est assurée auprès de la Caisse Nationale de Prévoyance (C.N.P.) pour répondre à ses obligations statutaires vis-à-vis des agents de la collectivité affiliés à la C.N.R.A.C.L.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an. Il prend effet à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 et prend fin le 31 décembre 2023.

Le taux de la prime est fixé à 5.31%. (5.20 % en 2022)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'adopter les conditions générales du contrat CNP version 2023 pour les agents de la collectivité affiliés à la C.N.R.A.C.L. (maintien du taux de prise en charge des charges patronales à 44%).

## **Mise en place de la publicité des actes sur Internet au 1<sup>er</sup> janvier 2023**

**Présenté par Edouard RENAUD**

Monsieur le Maire rappelle la décision prise lors de la séance du 15 juin 2022 du choix de la modalité de publicité des actes par publication papier.

Considérant que ce choix peut être modifié à tout moment en délibérant à nouveau, il explique que le développeur du site internet de la commune peut intégrer le registre des actes sous forme électronique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le maire, décide à l'unanimité, de choisir **par publication sous forme électronique.**

Cette décision sera appliquée à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **Recrutement et rémunération Agents recenseurs Collecte 2023**

**Présentée par Edouard RENAUD**

Le recensement de la population se déroulera du 19 janvier 2023 au 18 février 2023.

Dans le cadre de ce recensement, il convient de procéder au recrutement de 5 agents recenseurs (2 pour la commune de Moncontour et 1 pour chaque commune associée).

Il est proposé de rémunérer les agents recenseurs comme suit :

- 2.30 € par bulletin individuel
- 1.40 € par feuille de logement
- 25.00 € par demi-journée de formation
- Remboursement des frais de déplacement par le versement d'une indemnité kilométrique calculée sur la base de l'arrêté du 14 mars 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de recruter 5 agents recenseurs rémunérés sur le barème ci-dessus.

M. RENAUD cite les agents recenseurs : Mmes Roseline PINEAU – Claire FERREY – Mrs Philippe BERTRAND – Christian LAPERRIERE - Dominique GUILLON -

## Décisions du Maire

Présentée par Edouard RENAUD

**Virement de crédit** : Règlement de l'amortissement de la première échéance de l'emprunt portant sur la restructuration du Groupe Scolaire et le règlement de la facture d'achat d'une armoire négative à la cantine.

## Questions diverses

- 1 - Devis pots d'encastrement éclairage Eglise St Chartres et état des lieux des travaux à l'église avec RTL
- 2 – Accord de principe pour l'installation d'une laverie (lieu à confirmer)
- 3 – Les cartes de vœux seront envoyées par internet.

### TOUR DE TABLE :

**Marylène PETIT** : Le goûter des enfants s'est bien passé, la commune a acheté les brioches et l'APE les chocolats. Remerciements de l'aide des élus présents.

**Bruno SOUCHARD** : Le Téléthon a collecté la somme de 1414,50 €.

**Amandine BRIAND** : La Tar'Dive organise une fête de Noël autour de jeux de société le dimanche 18 décembre à la salle polyvalente.

**Roseline PINEAU** : Remerciements pour les décorations de Noël et félicitations à La Tar'Dive.

**Franck JOSEPH-THEODORE** : Réflexion sur le Conseil de Jeune et le projet d'un City Park.

Edouard RENAUD clôt la séance à 21 heures.

Fait à Moncontour, le 20 janvier 2023

Le Maire,  
Edouard RENAUD



